PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 77/747 DU 26 DECEMBRE 1977
portant nomination de Mr.KIHOUASSAMO Albert, Administrateur Stagiaire des S.A.F. en qualité de Directeur du Centre Congolais du Commerce Extérieur.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN;

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte N°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'Acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance N°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°77/574 du 11/11/77 portant attributions et organisation du Ministère du Commerce;
Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 4 Novembre 1977,

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur KIHOUASSAMO Albert, Administrateur Stagiaire des S.A.F. en instance d'intégration à la Fonction Publique est nommé Directeur du Centre Congolais du Commerce Extérieur;

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 26 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Le Ministre du Commerce,

Jacob O K A N Z A.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-